

Préface

En 1971, Jérôme Sohier et moi avions dix ans. Nous ne nous connaissions pas encore. La première réforme de l'État avait un an, et Maxime Le Forestier chantait :

« Toi le frère que je n'ai jamais eu
Sais-tu si tu avais vécu
Ce que nous aurions fait ensemble
Un an après moi, tu serais né
Alors on se serait plus quitté
Comme deux amis qui se ressemblent
On aurait appris l'argot par cœur
J'aurais été ton professeur
À mon école buissonnière
Sûr qu'un jour on se serait battu
Pour peu qu'alors on ait connu
Ensemble la même première »

1981, au moment de la deuxième réforme de l'État. Jérôme et moi sommes ensemble sur les bancs de l'Université, en première licence en droit. Nous découvrons le droit public dispensé par Jacques Velu. Le professeur est un remarquable juriste, un haut magistrat, un homme de pouvoir aussi. Son cours oral est quelque peu monotone et nous sommes peu nombreux à y assister dans des petits matins froids. La matière nous passionne, même si imperceptiblement, nous mesurons, l'un comme l'autre, qu'elle mériterait d'être traitée avec plus d'impertinence. Mais nous ne savions évidemment pas encore qu'un jour ce serait à nous de prendre relai, de faire découvrir le droit public à des générations et des générations d'étudiants, de refuser les idées reçues et les pensées dominantes, d'oser l'impertinence, qui est la seule empreinte que nous espérons laisser. Différents, cependant, nous le sommes déjà. Jérôme est un personnage singulier. Il regarde le monde de manière décalée. Toujours calme, mais n'en pensant pas moins. Déjà, profondément, un homme libre et respectueux de la liberté d'autrui. Fidèle aussi, au sens le plus noble du terme, en amitié comme en amour. C'est à cette époque qu'il rencontre Véronique, Véronique son plus indéfectible soutien. Véronique qui était à ses côtés le jour de la soutenance de sa thèse, comme elle l'était jadis sur les bancs de nos auditoires. Les années passent. Nous devenons assistants au sortir de l'Université. Jérôme fait le choix du droit romain et de la fonction publique. Il devient fonctionnaire au ministère de la Justice. C'est de là qu'il observera la troisième réforme de l'État. Au droit romain, il sera fidèle jusqu'à aujourd'hui. Car là est sa singularité. Les titres ne l'intéressent guère, le statut encore moins. C'est avant tout un pédagogue. Un pédagogue universel, et rien ne lui fait plus plaisir, année après année, sans jamais s'en fatiguer, que d'enseigner, lui le publiciste, les rudiments du droit civil, à de jeunes étudiants, ces poussins à peine éclos de l'œuf. À la fonction publique, il a fini par être infidèle. Croisement de vie, discussions entre nous, et le voilà qui, en 1992, à l'aube de la quatrième réforme de l'État, quitte le ministère de la Justice et rejoint le cabinet d'avocats dans lequel je travaillais. Quelques années plus tard, nouveau clin d'œil de la vie, il rejoint le cabinet de Roger Lallemant

dont j'avais été quelques années plus tôt le collaborateur parlementaire. À la croisée du siècle, au moment où se profile la cinquième réforme de l'État, le Centre de droit public de l'U.L.B. connaît des moments difficiles en raison de tensions internes. Notre amie et complice de toujours, Annemie Schaus nous demande de venir y exercer des responsabilités afin d'y rétablir l'harmonie. Jérôme, en qualité de directeur et puis de vice-président y assume à merveille ce défi. Le Centre, notamment grâce à lui, est devenu un formidable creuset de recherches, de tranquillité intellectuelle et de liberté de penser. En 2013, au moment de la sixième réforme de l'État, le cours de droit public approfondi, dispensé auparavant par André Vanwelkenhuyzen, par Rusen Ergec et Michel Leroy, puis par ce dernier seul, devient vacant. Jérôme dispense déjà divers cours à l'Université, outre évidemment ses exercices pratiques de droit romain. D'emblée, c'est pour nous une évidence : ce cours, nous devons nous y porter candidats ensemble. Avec de formidables assistants, Frédéric Gosselin et Anne Feyt, nos amis dans la vie et nos complices à l'Université, nous partageons avec nos étudiants depuis lors une expérience extraordinaire : donner cours, partager le savoir et surtout apprendre. Nous y sommes des enseignants enseignés. Grâce à nos étudiants, grâce à notre dialogue à quatre, nous ne cessons d'évoluer dans notre réflexion. Ce cours, intitulé désormais « Droit constitutionnel approfondi », est un lieu où la pensée bouge, où les idées se télescopent, où les tabous éclatent. C'est le lieu où a pris racine le présent ouvrage. Jérôme n'avait pas voulu faire de thèse ni au début ni au milieu de sa carrière académique. Ses qualités étaient telles que la Faculté lui a néanmoins confié plusieurs enseignements et, en guise de reconnaissance ultime, le cours de Droit constitutionnel approfondi. En sortant de notre premier cours, facétieux, je lui ai dit : « Tu n'as plus rien à gagner, tu n'as plus rien à obtenir, tu ne la ferais pas cette thèse ? » Plus facétieux encore, il m'a répondu « Chiche ». Et à soixante ans, à un âge où les enseignants souvent s'essouffent et s'assoupissent, il a réveillé ses idées, les a bousculées, les a triturées et sous l'égide de Patrick Goffaux, son directeur de thèse, a développé ses dix idées pour sauver la démocratie belge. N'est-ce pas là la préface d'une septième et salutaire réforme de l'État ? Avant même d'en évoquer le contenu, il faut saluer l'entreprise : Jérôme Sohier est un universitaire jusqu'au bout des ongles. Il déteste les conflits et les polémiques. Il est un homme bienveillant, peu enclin à descendre dans la mêlée et à s'y bagarrer. Attentif plus que quiconque à l'évolution de la vie politique, il n'est par nature pas politique, au sens engagé du terme. Le témoin qu'il est a, cependant, vu au fil de toute une carrière se dégrader la citoyenneté et donc la démocratie. Et cela l'a conduit à bouger, à devenir politique au plus beau sens du terme, à sortir du confort douillet d'un anonymat qui lui convenait. Et bien au-delà d'un travail scientifique brillant, ses « dix propositions » sont un cri et une prise de responsabilité. Grâce à cela, il sera plus acteur que témoin. Il est en mouvement. Certains ont critiqué le fait qu'il ne s'exprimait pas dans le cadre préformaté d'une méthodologie exigée des doctorants. Grâce lui sera rendue. La science, et en tout cas la science juridique, ne mérite pas d'être enserrée dans des cadres stériles et contraignants d'une méthodologie qui abîme la liberté des idées et de leur expression. Seule la rigueur s'impose, et celle-là jamais ne fait défaut à l'auteur. Il ne convient pas, dans une préface, de déflorer le mystère des idées qui figurent dans l'ouvrage. Le lieu n'est pas non plus d'y nouer un dialogue de fond. Si je partage l'essentiel des propositions formulées, certaines, à mon sens, n'échappent pas au débat ou pourraient être profilées autrement. Mais ce débat vivant aura lieu plus tard et ailleurs. Je me contenterai ici de dire que si j'ai évolué en ce qui concerne la démocratie citoyenne, c'est précisément en raison de la force de conviction de l'auteur de ces dix propositions. Comment également ne pas le suivre dans sa volonté de rétablir une véritable hygiène

démocratique : rendre le vote réellement obligatoire, transformer les partis politiques en structures réellement et surtout constamment démocratiques, garantir un contrôle juridictionnel impartial de toutes les élections, sortir du jeu politique les intrus qui détestent la démocratie, oser réfléchir au système électoral.

Il est un mot qui vient aux lèvres à l'issue de cette lecture : urgence. Urgence à lire et à écouter cet homme qui tout simplement estime qu'être inerte, tant dans le chef des responsables politiques que des citoyens, est déjà une façon de succomber. Urgence à faire comme lui, se mettre en mouvement.

En 2021, un demi-siècle après que Maxime Le Forestier a chanté le frère qu'il n'a pas eu, et en le paraphrasant, c'est à mon tour d'écrire :

« Toi le frère d'université que j'ai eu
Sais-tu ce que nous avons vécu
Ce que nous avons fait ensemble
Sur les bancs de l'université, nous nous sommes rencontrés
Alors on ne s'est plus quitté
Comme deux amis qui se ressemblent
On a appris l'argot par cœur
J'ai été ton professeur
Tu as été mon professeur
À notre école buissonnière
Sûr que jamais nous ne sommes battus
Toujours en accord, même sur nos rares désaccords
Et dans quelque temps alors, nous connaissons
Ensemble la même dernière »

Marc Uyttendaele
Avocat

Président du Centre de droit public de l'U.L.B.